

Initiatives ministérielles

Étant donné les mises à pied récentes et prochaines dans ma circonscription, le secrétaire parlementaire peut-il expliquer ce que le gouvernement compte faire pour que les employés mis à pied reçoivent, en temps opportun, des cours de recyclage utiles?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question et de l'intérêt qu'il porte aux travailleurs saisonniers.

Je voudrais que ce soit parfaitement clair que l'objectif principal de la réforme de la sécurité sociale est d'aider les Canadiens à trouver des emplois et à les garder, d'aider les plus vulnérables de notre société, et ce, de façon durable.

Dans le livre vert, nous parlons de services de développement de l'emploi qui regroupent la formation et le perfectionnement. Les Canadiens doivent absolument améliorer leurs compétences si nous voulons être compétitifs dans un monde qui, au XXI^e siècle, sera de plus en plus axé sur la concurrence.

* * *

• (1500)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je voudrais signaler la présence à notre tribune de M. Wen Shizhen, gouverneur de la province de Liaoning, en République populaire de Chine.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, comme à tous les jeudis, je voudrais demander au leader du gouvernement de nous faire part du menu pour les prochains jours.

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais maintenant faire la déclaration hebdomadaire sur les travaux de la Chambre.

Cet après-midi, la Chambre poursuivra son étude du projet de loi C-54 concernant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Une fois cette étude terminée, la Chambre reviendra sur la réorganisation des ministères, c'est-à-dire le projet de loi C-46 portant sur le ministère de l'Industrie, le C-52 sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le C-53 sur le ministère du Patrimoine canadien. Nous passerons ensuite à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-36 concernant l'accord de règlement de Split Lake.

Demain, la Chambre entreprendra la deuxième lecture du projet de loi C-55 sur les droits de surface du Yukon. Si nous terminons cette étude, nous reviendrons alors sur les projets de loi que j'ai prévus pour aujourd'hui, au cas où nous finirions d'étudier le C-54.

Lundi prochain, la Chambre reprendra le débat sur la réforme de la sécurité sociale.

Mardi sera une journée d'opposition.

Mercredi, la Chambre examinera les mesures que j'ai déjà mentionnées et dont l'étude n'aura pas été terminée.

Voilà qui met fin à ma déclaration, madame la Présidente.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je souhaite déposer un avis de motion des voies et moyens et des notes explicatives concernant la mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Madame la Présidente, vous me permettrez de rappeler que le projet de loi C-54 revêt une importance toute particulière, parce qu'il modifie substantiellement, à certains égards, quatre lois qui sont finalement au centre du soutien de revenu des personnes les plus démunies de notre société.

En tant qu'opposition officielle, nous avons eu l'occasion de dire que nous voyons, dans ce projet de loi, un certain nombre de points positifs, mais que nous avons quand même trois préoccupations, au sujet desquelles je me ferai un devoir de vous entretenir.

Avant d'être amicalement interrompu par notre Président, j'avais souligné, à l'intention des collègues, que deux points fort positifs de la loi avaient fait l'objet de notre consentement. Je m'apprêtais à parler d'un troisième, celui qui va permettre aux prestataires de pensions de sécurité de la vieillesse et d'allocations au conjoint de se prévaloir d'un recours à l'intérieur même des services administratifs, sans faire droit d'appel auprès d'un autre tribunal. Nous voyons là une mesure de simplification administrative avec laquelle nous sommes d'accord. Nous trouvons également positif que nous puissions permettre, avec cette loi, de régler des trop-payés qui auraient pu être contractés par des citoyens, de les régler de façon rapide sans passer par d'autres considérations bureaucratiques.

• (1505)

Nous avons, concernant ce projet de loi, trois grandes séries d'inquiétudes. La première série d'inquiétudes qui nous anime en est une finalement qui est au centre de la vie démocratique, et elle concerne l'accès à l'information et l'accès à des renseignements nominaux que l'on prétend élargir à d'autres ministères. Cette considération, cette inquiétude que nous avons de constater que le projet de loi qui est devant nous permet à d'autres